

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRIORITES D'ENCEPAGEMENT DE CHAQUE SECTEUR COMMUNAL - COMMUNE DE VIONNAZ

Pour de plus amples détails, se référer au descriptif de chaque secteur

CEPAGES ROUGES

SECTEURS D'ENCEPAGEMENT (principaux noms locaux ou cadastraux)						
Vignes d'en-haut; Grand-Vigne; Serrailles; Sous-Vaye; Au Village	Vignes d'en-Bas; Nayaz	Fontanies; Ravoire	Planches	Vignes d'en-haut; Vignes d'en-bas; Ravoire		
A	B	C	D	E		
3.4	1.5	1.4	0.1	1.5		
(Epoque de maturité 10 jours avant le Chasselas)						
Garanoir	VV			V		
(Epoque de maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas)						
Diolinoir	V					
Gamay	VV	VV		V		
Gamaret	VV		VV	V		
Pinot noir	VV	VV		V		
(Epoque de maturité 5 à 15 jours après le Chasselas)						
Merlot		V		X		
(Epoque de maturité 15 à 30 jours après le Chasselas)						
Cépage Grand Cru	VV GC					
Cépage adapté	VV					
Cépage autorisé	V					
Cépage mal adapté	X					
Cépage interdit	XX					

Cépage particulièrement bien adapté dans le secteur ou partie de secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs)
 Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur
 Cépage qui permet d'élaborer un bon vin, mais pour lequel l'étude doit être approfondie
 Cépage dont la qualité du vin dans ce secteur est moyenne. Il conviendrait de changer de cépage à la prochaine reconstitution
 Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur et qui pourrait être interdit à l'AOC

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRIORITES D'ENCEPAGEMENT DE CHAQUE SECTEUR COMMUNAL - COORDONNEES VIGNES DE VIONNAZ

Pour de plus amples détails, se conférer au descriptif de chaque secteur

CEPAGES BLANCS

SECTEURS D'ENCEPAGEMENT (principaux noms locaux ou cadastraux)					
Vignes d'en-haut; Grand-vigne; Serrailles; Sous-Vaye; Au Village	Vignes d'en-Bas; Nayaz	Fontanies; Ravoire	Planches	Vignes d'en-haut; Vignes d'en-bas; Ravoire	
A	B	C	D	E	
0.01	0.40	0.30	0.08	0.10	
Surface en ha					
Cépages précoces à très précoces					
(Epoque de maturité 10 jours avant le Chasselas)					
Müller-thurgau					
VV					
Cépages de 1ère époque					
(Epoque de maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas)					
Chasselas					
VV					
Muscat (1 à 2)					
V					
Pinot blanc					
VV					
VV					
Cépages de 2ème époque					
(Epoque de maturité 5 à 15 jours après le Chasselas)					
Sauvignon blanc (1 à 2)					
VV					
Viognier					
V					
Cépages de 3ème époque					
(Epoque de maturité 15 à 30 jours après le Chasselas)					

Cépage Grand Cru	V V GC
Cépage adapté	V V
Cépage autorisé	V
Cépage mal adapté	X
Cépage interdit	X X

Cépage particulièrement bien adapté dans le secteur ou partie de secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs)

Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur

Cépage qui permet d'élaborer un bon vin, mais pour lequel l'étude doit être approfondie

Cépage dont la qualité du vin dans ce secteur est moyenne. Il conviendrait de changer de cépage à la prochaine reconstitution

Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur et qui pourrait être interdit à l'AOC